

AVIS DE MISES EN CANDIDATURE

pour les élections des commissaires du 24 octobre 2018

dans l'autorité locale de la **DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE**

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE

que le fonctionnaire électoral principal recevra les candidatures pour les postes de commissaire des régions suivantes :

RÉGION EST – trois (3) postes à combler

École/Collège régional Gabrielle-Roy, École Lagimodière, École Noël-Ritchot, École Pointe-des-Chênes, École communautaire Saint-Georges, École Saint-Joachim.

RÉGION NORD ET OUEST – deux (2) postes à combler

École communautaire Aurèle-Lemoine, École communautaire Gilbert-Rosset, École Jours de Plaine, École La Source, École communautaire La Voie du Nord, École Saint-Lazare, École régionale Notre-Dame.

RÉGION SUD – deux (2) postes à combler

École communautaire Réal-Bérard, École régionale Saint-Jean-Baptiste, École Sainte-Agathe.

RÉGION URBAINE – quatre (4) postes à combler

École Christine-Lespérance, École Lacerte, Centre scolaire Léo-Rémillard, Collège Louis-Riel, École Précieux-Sang, École Roméo-Dallaire, École Taché.

Selon l'article 39 de la *Loi sur les élections municipales et scolaires*, la **période des mises en candidature commence à 8 h, le 12 septembre 2018 et se termine à 16 h 30, le 18 septembre 2018**. Les déclarations de candidature ne peuvent pas être acceptées après cette date.

Les déclarations de candidature sont faites par écrit et sont signées par au moins 25 électeurs de la circonscription électorale. Selon l'article 42(1) de la *Loi sur les élections municipales et scolaires*, chaque déclaration doit être accompagnée par les formulaires n^{os} 12 *Déclaration de candidature* et 13 *Déclaration du (de la) candidat(e)*.

Les déclarations de candidature peuvent être déposées en personne ou par un agent officiel à l'adresse susmentionnée, aux dates et heures précisées, ou être envoyées par télécopieur. Pour recevoir un formulaire de mise en candidature ou de déclaration du (de la) candidat(e), veuillez communiquer avec le fonctionnaire électoral principal en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Les déclarations de candidature qui ne sont pas accompagnées des documents requis ou qui ne sont pas remises comme il se doit seront rejetées.

Il est possible d'obtenir, sur demande, des formulaires de déclarations de candidature auprès du Fonctionnaire électoral principal, Arsène Huberdeau au 204 792-5421, au site www.DSFM.mb.ca ou au bureau suivant :

Bureau divisionnaire
1263, Chemin Dawson, Lorette MB, R5K 0S1
Téléphone : 204 878-9399, Télécopieur : 204 878-9407

Fait à Lorette au Manitoba ce 6^e jour de septembre 2018, à la Division scolaire franco-manitobaine.